

Pour une demande de baptême d'un petit enfant (0 - 3 ans)

Vous souhaitez que votre enfant soit baptisé, la paroisse de Malakoff est ravie d'accueillir votre demande et va vous aider dans cette démarche qui comprend plusieurs étapes :

1. **Premier contact avec l'équipe d'accueil de la paroisse** qui vous remettra la liste des documents à fournir (cf. annexe), un dossier avec un document précisant le rôle des parrains et marraines et des conseils pour vous aider à les choisir en fonction de ce que demande l'Église.
Si vous vous rencontrez des difficultés pour réunir l'ensemble des documents, si vous avez besoin de renseignements ou de conseils particuliers, n'hésitez pas à demander un rendez-vous avec le Père Tournemine, curé de la paroisse (secrétariat : secretariat@paroisse-malakoff.fr), Agnès Rafalowicz (adjointe en pastorale ; 0699506280/ agnesrafalowicz@gmail.com), Philippe Colombet (diacre ; philippecolombet@gmail.com) pour en discuter.
2. **Deuxième contact avec l'équipe d'accueil de la paroisse** qui vérifie que le dossier est complet.
Si tout est en règle, vous pourrez **choisir la date du baptême** (le baptême est célébré normalement pendant une messe dominicale) et on vous donnera les dates possibles pour les deux soirées de préparation avec un couple de l'équipe de préparation au baptême.
3. **Les deux réunions avec un couple animateur** : ces réunions regroupent plusieurs familles
 - Les réunions ont lieu deux mardis à 20h30 au centre paroissial (9bis rue Danicourt).
 - Les deux parents doivent être présents, si possible accompagnés du parrain et/ou de la marraine de l'enfant.
 - Ne pas oublier la pochette jaune qui vous a été remise et de quoi prendre des notes.
 - Pour la 2^e rencontre, il vous est demandé :
 - De lire le livret de la pochette jaune (jusqu'à la p.21)
 - De réfléchir aux façons de vivre sa foi en Église
 - De rédiger :
 - Un court texte expliquant les raisons qui vous conduisent à demander le baptême pour votre enfant.
 - Un court texte où les parrains et marraines expliquent la façon dont ils s'engagent à accompagner leur filleul.
 - Le baptême est célébré en règle générale pendant une messe dominicale, les lectures ne peuvent donc pas être choisies (ce sont obligatoirement celles du dimanche qui seront lues) mais vous pouvez prendre contact avec l'animateur de chants pour éventuellement choisir avec lui un ou deux chants pour la célébration.
 - **Une intention de prière pour les futurs baptisés** (elle complétera les autres intentions de la prière universelle qui sera lue pendant la messe et vous pouvez vous inspirer des deux premières propositions du livret « Le baptême de notre enfant » p.13)



- **La liste des saints patrons importants pour votre famille pour préparer la litanie des saints** qui sera priée pendant la célébration du baptême (saints patrons de l'enfant, de ses parents et grands-parents, du parrain et de la marraine, des frères et sœurs – pour certains prénoms, il n'y a pas de saints reconnus par l'Église, il est alors possible de choisir un saint dont vous vous sentez proche). Pour vous aider, vous pouvez consulter le site : nominis.cef.fr). Merci de communiquer cette liste à Agnès Rafalowicz (agnesrafalowicz@gmail.com)

4. **Présentation de l'enfant à la communauté paroissiale** : Le dimanche suivant la 1^e rencontre, vous présenterez votre enfant à la communauté paroissiale. *En effet, le baptême n'est pas d'abord une cérémonie familiale ou privée de caractère affectif, mais une cérémonie ecclésiale, c'est l'entrée dans une communauté chrétienne, c'est pourquoi le lien avec la messe dominicale paroissiale est essentielle.*

Au cours d'un bref dialogue avec le prêtre ou le diacre, vous donnerez le prénom de l'enfant, les raisons qui vous ont amenées à choisir ce prénom (éventuellement le prénom de baptême si le prénom usuel de l'enfant n'est pas un prénom chrétien), ce que vous demandez à l'Église pour votre enfant (le baptême). Il sera alors marqué du signe de la croix par le célébrant.

Cette présentation peut avoir lieu :

- le samedi soir à 18h30 à Notre-Dame
- le dimanche à 10h à Notre-Dame
- le dimanche à 11h30 à Saint-Marc

Merci de vous manifester ce jour-là, auprès du prêtre et du chantre (celui qui anime les chants) avant le début de la messe.

5. **Rencontre avec le prêtre ou le diacre** qui baptisera votre enfant si le baptême est prévu à Malakoff.

L'horaire et le lieu est variable en fonction du célébrant. Pour le Père Tournemine le plus simple est de le rencontrer après avoir participé à la messe de 9h le samedi matin.

Cette rencontre est nécessaire également pour obtenir l'autorisation pour un baptême hors paroisse.

Documents à fournir

- Fiche de renseignements complétée et signée par **les deux parents**
- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Certificats de baptême et de confirmation des parrains et marraines